

102^{ème} Année No. 41

Montréal, SAMEDI, 9 OCTOBRE 1909

Directeur: ARTHUR SAUVÉ, député

LE CONCILE PLENIER

Depuis deux semaines, les princes de l'Eglise au Canada sont réunis à Québec avec leurs théologiens respectifs. Cette assemblée auguste de nos dignitaires ecclésiastiques est bien venue à traiter des intérêts du catholicisme dans la ville même qui lui servit de berceau en Amérique.

Les regards se portent avec complaisance sur la vieille capitale, les oreilles sont attentives, parce que l'on a conscience qu'il y a quelque chose des lumières qui n'ont jamais cessé de briller au sein des conciles, quelque chose de la majesté et de l'autorité qui caractérisent ces assemblées extraordinaires, respectueuses de l'enseignement du Saint-Siège.

Nous ne savons pas à quelles conclusions pratiques en viendra le Concile. Cependant, une heureuse influence rayonne déjà dans toutes les directions: nous y apprenons en effet que cette même Eglise qui a conquis le pays sur la barbarie, se développe vaillamment et s'élève, qu'elle est soucieuse du salut de ses enfants, qu'elle aime à réfléchir et à s'interroger pour garantir de la joie et du bien-être à ceux qu'elle a mission de garder.

Puissions-nous, laïques, à cette occasion, comprendre mieux nos devoirs et nos droits. Indifférents devant le bien, aveuglés devant le vrai, nous poussons la plaisanterie jusqu'à la fatuité quand il s'agit de nos frères, jusqu'à la flatterie, la pire des lâchetés, dès que nos relations s'étendent jusqu'à des adversaires. L'ignorance fait divaguer, le manque de cohésion décrie la langue. Soyons énergiques et soyons vigilants, soyons actifs et soyons unis, c'est la pensée que je dégage pour le moment du grand événement historique dont Québec est présentement le théâtre.

A. A.

PLEUREZ SUR VOUS-MEMES

Le "Canada" s'occupe beaucoup de l'organisation du parti conservateur. Il fait mine de pleurer sur notre sort. Il ferait mieux de pleurer sur le sien.

Est-il un parti qui représente plus d'éléments disparates que le parti libéral? Non.

Prenons, par exemple, le cabinet Laurier. Sir Wilfrid, tour à tour protectionniste, libre-échangiste, annexionniste, anti-protectionniste, américain et démocrate "to the hilt," puis "brithish to the core," pour les écoles séparées, contre les écoles publiques, puis pour les écoles publiques, et contre les écoles séparées, enfin protectionniste et impérialiste.

Sir Richard Cartwright ennemi de la protection et de l'augmentation des dépenses. M. Fielding, annexionniste, séparatiste, libre-échangiste à tout crin.

M. Patterson protectionniste, M. Brodeur libre échangiste, M. Lemieux pour le tarif suivant revenu, M. Bureau ne sachant que penser.

Autrefois, il y avait dans ce cabinet M. Tarte protectionniste, M. Sifton libre-échangiste. Et M. Blair? Et M. Préfontaine?

Sir Wilfrid Laurier, ayant formé ce cabinet de toutes les couleurs, de toutes les nuances, les gens du "Canada" ont applaudi. La formation était pourtant bizarre. Ils ont vanté ce grand gouvernement "de tous les talents". Ils se sont agenouillés devant lui. Ils ont demandé au peuple d'avoir confiance en sir Wilfrid qui avait su faire génialement le choix de ses collègues.

Et ces collègues avaient-ils bien cette "mentalité commune" dont parle le "Canada"? Ces collègues, "ils se battaient comme des diables" à la table du gouverneur en conseil. M. Israël Tarte, ministre, en faisait publiquement l'aveu. Et les gens du "Canada" criaient toujours: "Hourrah pour le gouvernement Laurier!"

Ce sont ces mêmes gens qui viennent prétendre aujourd'hui que l'opposition conservatrice est composée d'hommes qui n'ont pas "une mentalité commune".

Il n'y a pas dix hommes, parmi les esprits dirigeants du parti libéral, qui ont une "mentalité commune".

Seule, la crainte de perdre le pouvoir les rallie, devant le public. Mais conversez privément avec eux, et vous vous apercevrez bientôt que ces gens là se jaloussent, se méprisent au suprême degré.

La "mentalité commune!" Mais ils n'ont jamais connu cela!

Dans notre province, c'est sir Wilfrid qui est le grand maître du parti libéral. Mais à Ottawa, il est souvent obligé de s'incliner devant un Fielding, un Sifton.

En 1905, dans un de ses plus beaux discours aux Communes, il condamnait les écoles neutres et se prononçait vigoureusement en faveur des écoles séparées. Quelques jours plus tard, il rayait du bill des Nouvelles Provinces la fameuse clause 16 consacrant le principe des écoles séparées. Il avait reculé devant les menaces de Sifton et de Fielding. Et pour plaire à ses collègues fanatiques, il sacrifiait son opinion en même temps que les droits de ses co-religionnaires. Où le "Canada" peut-il trouver de la mentalité commune dans cette triste page de l'histoire du gouvernement Laurier?

LA DIRECTION CONSERVATRICE

Monsieur Borden a dans monsieur Monk un allié puissant, un conseiller sage, honnête, juste.

De son côté, monsieur Monk peut compter sur l'appui de tout le parti dans sa province. Il est plus fort que jamais. Malgré sa démission, ses reticences, sa trop grande modestie, sa longue hésitation à reprendre le manteau de Cartier, le parti lui est resté fortement attaché, persistant à le désigner comme son chef.

La génération nouvelle du parti est non-seulement toute à lui, mais elle est prête à l'entourer partout, sur tous les champs de bataille.

C'est monsieur Monk et monsieur Tellier qu'elle veut suivre.

Il est donc inutile de chercher à compliquer l'organisation. M. Monk, pour Ottawa, doit choisir ses lieutenants. Les officiers de l'organisation doivent être de son choix. Il a la responsabilité du parti; il doit en être le maître. Trop longtemps, on a passé le temps à se diviser les pouvoirs, à créer des positions embêtantes, des titres embarrassants. Soyons tous des hommes d'action, de travail et de dévouement. Soyons tous fidèles et loyaux à nos chefs. Pas une loyauté ou une fidélité apparentes, mais de la vraie loyauté, de la vraie fidélité. Un chef politique n'en reçoit jamais trop de ses partisans.

LA "GAZETTE DU SCANDALE"

Parmi les innombrables fumisteries inventées par les ministres libéraux pour se maintenir au pouvoir, l'une des moins tolérables est sans conteste la fondation de la "Gazette du Travail".

Celle-ci est un espede de volume contenant dans un pélemèle qui serait indigeste, s'il était compréhensible, les rapports de quelques crétiens sur le mouvement ouvrier dont ils ne paraissent pas comprendre le premier mot. On y voit ici et là des statistiques qui ont toujours paru au préalable dans les journaux quotidiens.

Le tout est rédigé en un style de marmiton: les anglicismes se battent avec les micmacismes et les fautes d'orthographe profitent de l'absence de la syntaxe pour s'exhiber effrontément.



M. F. D. MONK, chef du parti conservateur français à Ottawa

Ce fatras n'est d'aucune utilité à la classe ouvrière qui, du reste, ne la reçoit pas.

Savez-vous combien coûte au pays cette "Gazette du Travail"?

En 1908, d'après le dernier Rapport de l'Admilitre Général, elle a coûté exactement \$18,536.31.

Savez-vous combien elle a rapporté?

Exactement \$1,552.25. Elle a donc un déficit de \$16,984.06.

On peut difficilement trouver un exemple plus frappant de la mauvaise administration libérale.

Quel est l'homme d'affaire qui maintiendrait dans de telles conditions un journal inutile? Il n'y a pas à se le cacher, ce journal n'aide en rien les ouvriers. Les ministres s'en servent pour mousser leurs petits courtisans et se faire donner le titre facile d'amis du peuple. C'est là de la poudre jetée aux yeux des électeurs.

Puisqu'ils sont plongés dans le gaspillage jusqu'aux oreilles, quelques milliers de dollars de plus ou de moins ne troublent guère nos ministres.

Les correspondants de cette ridicule gazette nous coûtent \$4,808.31 par année. Quelques uns d'entr'eux ne font rien du tout.

Il y a là tous les éléments voulus pour donner à une telle feuille le nom de "Gazette du Scandale".

A. B.

L'assemblée de St-Hyacinthe

Personne ne conteste que l'assemblée de St-Hyacinthe, convoquée par M. Bourassa, ait été un succès, au double-point de vue de l'auditoire et de l'importance des discours.

Le distingué chef de l'opposition, M. Tellier, a prononcé un solide discours. Il a tenu le langage d'un grand chef politique, d'un vrai patriote. Ah! si tous les électeurs vraiment soucieux des intérêts de la province le connaissaient bien, le gouvernement Gouin ne vivrait pas vingt-quatre heures.

M. Bourassa, cela devient banal de le dire, a été éloquent et d'une vigueur de vrai tribun. Il a fait une charge terrible contre le gouvernement Gouin. L'hon. M. Prévoist a eu aussi de bons mouvements. Il a parlé en connaissance.

M. Armand Laverge a aussi prononcé un excellent discours.

Le genre de M. Laverge plaît toujours aux foules.

Ces hommes ne se sont pas réunis, évidemment pour se fai-

re des compliments, pour s'encenser; ils se sont réunis pour dénoncer la politique "gouiniste" et pour mettre devant la province un programme de saines réformes. Ce programme, M. Tellier, l'a synthétisé. Il a basé sur des principes conservateurs et sur les besoins nouveaux.

Qu'on l'appelle comme l'on voudra, cependant tous les orateurs de l'assemblée St-Hyacinthe ont parlé conformément au programme Tellier. Personne n'en a critiqué un article.

Ce programme doit être celui de la province.

M. LE JUGE CURRAN

La magistrature de notre pays vient de perdre l'un de ses membres distingués et respectés: M. le juge Curran, décédé, après une courte maladie.

M. le juge Curran a représenté longtemps la division Sainte-Anne au parlement fédéral. Il a été membre des gouvernements Abbott, Thompson et Bowell.

M. le juge Curran était un bel orateur. Irlandais, il a occupé

LA DETTE

Nous avons payé, en 1908, en primes, fonds d'amortissement, rachats, frais d'administration et intérêts de la dette publique du Dominion, la jolie somme de \$23,382,767.64, c'est-à-dire environ un quart de nos recettes qui se sont chiffrées à \$96,055,417.00.

Et la dette augmente toujours.

En 1896, elle était de \$325,717,537

En 1908, elle était de \$408,207,158.

On trouvera ces chiffres dans l'"Annuaire du Canada" publié par le gouvernement, deuxième série de 1908, p. 318.

N'est-il pas temps de mettre fin aux extravagances?

A. B.

Les Etudiants et le "Canadien"

Les étudiants de Laval ont fait mercredi leur visite traditionnelle aux journaux français de notre ville.

Comme l'an dernier, ils ont bien voulu ne pas ignorer notre modeste journal. En face de nos bureaux, le président des étudiants en droit, M. L. J. Jodoin, a dit un bon mot en faveur du "Canadien" et a présenté notre directeur aux étudiants.

Nous remercions nos jeunes amis de leur précieux et inoubliable témoignage de sympathie.

LES COMPTES PUBLICS

Si nos ministres se tenaient à leur poste pour contrôler les frais de l'administration, il y aurait peut-être moins de coulage dans la distribution des fonds publics. Ils sont toujours sur la route des piqueniques et en excursions. Tous les jours, nous voyons dans les journaux des dépêches comme la suivante extraite de la "Patrie" de vendredi dernier:

OTTAWA, 1er octobre. — Demain, Sir Wilfrid Laurier sera le seul ministre en ville, et, lundi, le cabinet fédéral n'aura aucun représentant à Ottawa.

Lundi, le premier ministre sera à Montréal, pour assister à la pose de la pierre angulaire de la nouvelle Ecole Technique.

L'honorable Sydney Fisher est parti hier soir, pour sa ferme de Knowlton. L'honorable M. Brodeur sera à Montréal ce soir.

L'hon. Chas. Murphy, actuellement à St-Jean, N.-B., se rendra, mardi, à Halifax.

L'honorable MacKenzie King, en revenant de St-Jean, passera quelques jours à Québec.

L'honorable M. Oliver, actuellement dans l'Ouest, ne reviendra à Ottawa qu'après l'élection partielle de Strathcona.

L'honorable M. Paterson se rend à Brantford. L'honorable M. Graham à Brockville, et l'honorable M. Pugsley demeurera encore quelques jours à St-Jean.

Sir Richard Cartwright est à Kingston, et l'honorable M. Templeman est aussi absent.

A. B.

toutes les hautes positions que sa race pouvait lui accorder en reconnaissance de son patriotisme vibrant, éclairé, constant.

Il était le père de notre bon ami, M. Frank Curran, jeune avocat de talent.

Nous prions la famille de M. le juge Curran d'accepter nos plus vives sympathies.

La "Patrie" et le "Moniteur" protestent contre le fait que l'on tolère "les jeux de hasard dans l'enceinte des expositions agricoles."

La protection pour l'industrie de la pulpe est un article du programme conservateur depuis 1900. Qu'on ne l'oublie pas. Il a été critiqué par les libéraux qui l'adoptent maintenant.

Les alliances politique

"Quand nous nous sommes rencontrés, MM. Tellier, Prévoist et moi, nous ne nous sommes demandés de renier notre passé, de renier le parti dans lequel nous avions fait nos premières armes.

Les ministériels ont raison d'avoir peur de cette coalition, mais ils ont tort de la critiquer trop fortement. Car il ne faut pas aller loin dans l'histoire de leur passé, pour en trouver des exemples. En 1896, Sir Wilfrid Laurier ne contractait-il pas avec feu l'honorable Israël Tarte, une alliance qui devait mener le parti libéral au pouvoir! Sir Wilfrid Laurier ne prenait-il pas aussi dans son cabinet l'hon. M. Blair, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, un conservateur lui aussi et en 1900 ne confiait-il pas à M. Arthur Dancereau, un conservateur, si je ne me trompe, le soin de défendre dans la presse la politique du gouvernement? Les libéraux n'ont pas alors rougi et n'ont pas eu à rougir de cette alliance.

Pourquoi aujourd'hui se donnent-ils tant de mal à condamner l'alliance des conservateurs, des nationalistes et d'un groupe de libéraux sincères qui veulent avant tout le bien et la prospérité de la Province?"

HENRI BOURASSA, A l'Assemblée de St-Hyacinthe.

LES CHEFS

Quand, dans notre dernier numéro, nous avons parlé de gens qui agissaient comme des chefs et qui n'étaient pas à leur place, nous n'avons nullement visé ceux qui avaient été désignés comme chefs; mais nous voulions parler de ceux qui s'arrogeaient les droits et les attributions des chefs. M. Bergeron et M. LeBlanc que nous regrettons de ne plus voir dans l'arène, ont souffert de cet état de chose, qui a été la cause de notre désorganisation.

Nous voulons une organisation pratique. Nous voulons une direction, un mot d'ordre, un commandement, et nous prétendons que c'est le chef qui doit nous les donner ou nous les faire donner, parce que c'est le seul moyen d'obtenir l'unité d'action qui est indispensable à toute organisation politique.

La session fédérale s'ouvrira le 18 novembre prochain.

Le "Canadien" s'est assuré, pour la session, la collaboration d'un correspondant parlementaire des plus distingués.

Que dire d'un homme qui se traîne ivre, qui couche au cachot et qui fait mine de dédaigner, de mépriser un adversaire politique, un sobre, un travailleur, d'une conduite honorable?"



M. J. M. TELLIER, chef du parti conservateur à la Législature de Québec.



CIGARETTES TURQUES
MURAD
15c LA BOITE.

Tant qu'à payer quinze centins pour un paquet de cigarettes, pourquoi ne pas avoir ce qu'il y a de mieux -- les Cigarettes MURAD?

S. ANARGYROS.

LE CANADIEN
EDITION HEBDOMADAIRE

Imprimé par
LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE PAQUIN
227 rue Maisonneuve
Pour contrats d'impression, réglage et
reliure, s'adresser au "Canadien."
Téléphone Est 1103.
Abonnement : 75 cents. à la campagne
\$1.50 en ville ; le Numéro 2 sous.

Chronique Agricole

On signale le danger qu'il y a à faire "pâturer" après la gelée blanche. Lorsque, le matin, on envoie de trop bonne heure les bêtes aux champs, avant la complète disparition de la gelée blanche, de graves conséquences peuvent en résulter pour les animaux.

On a cité des cas où, en Suisse, des cultivateurs ont dû faire abattre des bœufs chez lesquels des complications mortelles avaient été produites par l'absorption d'herbe chargée de gelée blanche.

Contre les "mouches" qui, les chaleurs revenues, envahissent de nouveau les écuries, fromageries, laiteries, on recommande d'arroser le sol avec une solution de lait ou de petit-lait formé à 10 p. c. L'année dernière, le formol a été, en effet, très prôné pour l'extermination de ces dégoûtants insectes. Le procédé qui donne le meilleur résultat consiste à mettre dans les pièces ou locaux infestés de mouches, des récipients plats et larges contenant un mélange composé de 50 p. c. de formol commercial, 20 p. c. de lait et 65 p. c. d'eau. On trouve les cadavres des mouches, non pas dans le liquide des récipients, mais dans un périmètre assez éloigné. Ce dernier détail montre qu'il faut préserver le contenu des vases renfermant des produits qui ne sauraient souffrir le contact des cadavres de ces insectes.

On croit, généralement, que les fromages ne sont formés que de lait avec addition d'un peu de sel. Voici quelques ingrédients que l'on ajoute parfois au produit, et avec lesquels il doit parfois constituer un étrange mélange ! Ainsi, au "broccio" corse on ajoute du miel ; à la "canciollote", des œufs ; au "flower" (Angleterre), des pétales de roses ou autres ; à l'"incanestro" (Sicile), de l'huile d'olive ; au liptau (Autriche), du pigment rouge ; au "lorraine" (Lorraine d'Allemagne), du poivre, des pistaches ; au "nieheim" (Westphalie), de la bière ; au "sap sago" (Suisse), du mielot "cœrula" séché ; au "serra da Estrella" (Portugal), des fleurs d'une variété de chardon ; au "silesian" (Silésie), d'graines de Carvi ; au "dotter" (Nuremberg), des œufs ; à une variété de Savoie, des pommes de terre cuites, etc.

ANTONIN ROLET.

LE LAIT AUX VOLAILLES

Le lait, sous toutes ses formes, convient parfaitement à l'alimentation des volailles, et l'on comprend de mieux en mieux, d'après les expériences, combien il est économique de donner du lait écrémé aux poules pondeuses. Dans une ferme où la laiterie occupe une place importante, on a plus de bénéfice à donner le lait de beurre à la volaille qu'à le conserver pour toute autre destination. Il augmente positivement la production des œufs, et au bout de quelques jours, on s'aperçoit de quel coût a été le poulet regardant lorsqu'on leur apporte le plat qui contient habituellement la ration. Avec le lait de beurre, l'eau devient inutile et ses qualités légèrement salines ont un grand avantage. Le lait de beurre est plus riche que le lait écrémé, et, donné en petite quantité, il est préférable, par conséquent, pour les poules pondeuses. Pour l'engraissement, son emploi constant donne les meilleurs résultats. Le lait de beurre nécessaire à l'élevage du porc, nourrit assez de volailles pour acheter tout le lard que consomme habituellement une famille ordinaire. Entre le donner aux volailles ou aux porcs, il n'y a pas à hésiter : il est préférable de le donner aux volailles.

L. HOURET.

(L' "Agriculteur.")

CHRONIQUE

Paysage d'octobre

Un grand artiste contemplant un jour son œuvre. C'était un paysage. Il venait d'y mettre la dernière touche, le coloris de la perfection.

Quel nom allait-il lui donner ? Sur sa toile, des bouleaux et des érables entrelaçaient leurs ramures ; une nuée de feuilles jaunissantes suivait le souffle capricieux de la bise ; de rares fleurs inclinaient vers le sol leurs corolles flétries, et semblaient regretter les baisers du papillon noir et de l'abeille au corselet rayé. Des nids délaissés se balançaient dans l'espace, sous les clairs arceaux du bois, et, dans le lointain, fuyant vers les horizons bleus, disparaissait la dernière hirondelle. Seul, un petit ange aux ailes diamantées, à l'œil mutin, faisait contraste avec le décor assombri qui l'entourait, et s'amusaient gaiement à enjoler les bords moussus d'un limpid de ruisseau, de paillettes cristallines et de trèfles de givre.

Une telle scène suffirait, aujourd'hui, pour nous rappeler l'automne, mais alors il n'y avait point d'automne ni d'hiver ; toute l'année n'était qu'un printemps continu ; les rosiers n'avaient point d'épines, les blanches roses s'épanouissaient sans cesse, et le rossignol gazouillait tout le jour.

Dans un jardin rempli de violettes, de magnolias, de jasmins et de buissons odorants, s'élevait un palais de verdure formé de branches de lauriers entrelacées. Ce palais avait été construit par le grand artiste pour deux de ses enfants qu'il chérissait beaucoup, mais ces derniers eurent un jour le malheur d'offenser leur bienfaiteur. Il

dut les éloigner avec regret de leur délicieux séjour, et leur faire expier leur désobéissance en commençant à peindre pour eux, une série de tableaux, destinés à leur rappeler jusqu'à la fin des temps, quel était le pays de leur exil et quel sort les y attendait.

Le tableau qu'il venait d'achever était son dixième, il avait donné au neuvième le nom de "Paysage de septembre," et il hésitait entre les noms "d'octobre" et de "décembre" pour le nouveau. Enfin il se décida et sa sentence fut irrévocable :

— En décembre, dit-il, il n'y aura pas une feuille, pas une fleur, pas un brin d'herbe, mais partout dans les bois : des colonnes d'albâtre et des rameaux pliant sous les grappes du givre ; dans les vallons, des tapis aux blancheurs d'opale, et, suspendues aux corniches des toits : des dentelles aux reflets macrés et des colonnettes de cristaux. Mon dernier paysage n'est pas assez froid pour décembre, inscrivons sans crainte, au bas de cette toile : "Paysage d'octobre" afin que la morte ne puisse jamais l'oublier.

Le grand artiste, c'était Dieu ; sa toile : la grande nature qui nous environne ; les deux exilés à qui le paysage était destiné s'appelaient Adam et Eve, et voilà comment, depuis cette époque, quand la feuille tombe, quand la fleur se flétrit, quand le ciel est pommelé de nuages gris et que l'hirondelle disparaît à l'horizon, nous répétons avec le grand paysagiste : "Voilà le paysage d'octobre !"

C. M. DUCHARME.

LA CAISSE POPULAIRE

(suite)

Contrairement aux banques ordinaires ou de l'Etat, elles n'ont pas seulement une ouverture dans le mur de leurs bureaux par laquelle on peut y faire glisser son argent, mais elles ont aussi une bouche pour parler et donner des avis, un cœur qui sait battre au besoin. Ainsi confié à leur garde, les déposants peuvent, pour ainsi dire, voir leur argent, le voir en sûreté, le voir placé avec profit dans la localité, faisant le bien de la région et produisant d'autres fonds, tandis que placés ailleurs, cet argent disparaît et s'en va sur le grand marché monétaire courir des hasards, souvent périlleux, pendant que l'homme pauvre ou nécessiteux devient la proie de l'usurier.

Elles constituent le remède par excellence contre les ravages du terrible cancer de l'usure qui cause tant de misères et de souffrances parmi les classes laborieuses.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'aucune loi, quelque rigide qu'elle puisse être et quelque étroite qu'en soit l'application, ne peut supprimer l'usure. L'expérience des siècles démontre cette vérité. Si l'usure existe c'est qu'il y a des personnes dont les besoins sont tels qu'il leur faut emprunter à n'importe quel prix. Fournissez leur le moyen de pourvoir à ces besoins d'une façon équitable et conforme aux saines notions des affaires, et l'usure disparaîtra aussi sûrement que la neige fond sous l'ardeur des rayons d'un soleil printanier.

Pour me résumer, l'association dont je me suis efforcé d'expliquer le but et les moyens d'action prête à ses membres et emprunte d'eux en recueillant leurs petites épargnes, soit sous forme de parts sociales, soit sous forme de modestes dépôts, car l'épargne doit toujours précéder et justifier le crédit. C'est là un principe fondamental qu'il serait dangereux de négliger même au cas où cela pourrait être fait. Rien n'est plus simple que le fonctionnement de ce mécanisme lorsqu'on considère les conditions dans lesquelles il se meut. Il n'est donc pas étonnant que ces organismes si souples, si élémentaires, se soient répandus dans presque tous les pays civilisés, et plus spécialement en Europe où ils ont pris origine, toutes les classes, industrielles ainsi qu'agricoles les ayant adoptés avec empressement dès qu'ils furent connus. Leur

nombre atteint aujourd'hui plus de quarante mille, avec un personnel de plusieurs millions de sociétaires et un mouvement général de fonds s'élevant à au moins vingt milliards de francs, ou quatre milliards de piastres. Dans ce colossal mouvement de fonds, ce qui frappe surtout c'est le montant comparative ment minime fourni par chaque société, ce qui démontre bien que chacune d'elles fonctionne dans une sphère très restreinte, mais y faisant néanmoins un bien incomparable.

En face de ces bienfaits, on ne s'étonne plus de l'admiration économique, des écrivains sociaux et même des gouvernements des pays les plus avancés, aient manifesté une grande sollicitude pour un tel mouvement sorti des entrailles même du peuple. Partout des enquêtes sont faites, des faveurs de toutes sortes sont accordées, des lois généreuses sont votées, et cette sollicitude constante et empressée, agissant comme les chauds rayons du soleil sur une moisson pleine de promesses, faisant produire à chaque effort des résultats de plus en plus considérables et bienfaisants. Des livres sont publiés dans toutes les langues, et chaque année voit éclore les progrès étonnants et la prodigieuse expansion de ces banques vraiment populaires, et cela même jusque dans des contrées aussi peu civilisées que les Indes Orientales.

Permettez-moi de vous dire que l'un des meilleurs ouvrages qu'il m'a été donné de lire sur ce sujet est bien celui de M. Edward F. Peters, du bureau du Statisticien du Ministère de l'Agriculture à Washington. Ce livre précieux contient le résultat d'une enquête officielle et très étendue faite par notre Gouvernement National, il y a déjà bien des années, puis, qu'elle fut instituée en 1892. M. Peters n'hésite pas à recommander la création de ces Banques Coopératives aux Etats-Unis, pour le plus grand avantage des classes laborieuses et généralement pour tous ceux qui ne peuvent avoir accès au crédit effort par les institutions financières existantes. Il m'est tout particulièrement agréable de pouvoir m'appuyer sur une pareille autorité lorsqu'il s'agit de recommander ce que j'ose, comme je vais le faire, affirmer qu'ici comme dans les autres pays, ces sociétés ou Caisses Populaires feraient un bien immense sans nuire à personne, si ce n'est à l'usurier.

(à suivre)

LA MESSE AUX PLACES D'EAU

L'église est pleine de fidèles agenouillés ou debout, de femmes rapprochées, étrangères à grands chapeaux, filles du pays aux coiffes blanches, formant un curieux assemblage de contrastes, mêlant les indigènes aux cosmopolites, les rustres aux élégants, avec une insouciance de protocole, une égalité d'ont on ne saurait guère trouver ailleurs d'équivalent. Et je songe à tant de messes semblables, célébrées ainsi, à cette même heure, en tant de villes d'eaux fréquentées par ceux qui ont la fortune, ou qui souffrent, sans la posséder, de l'inextinguible soif de jouir des avantages qu'elle procure. Je songe à tant d'églises ainsi envahies et livrées le reste de l'année aux femmes portant les coiffes légendaires, les châles à franges et broderies, les petits tabliers de soierie à bretelles, et toutes ces pièces du costume, à peine transformées depuis le temps où s'élevèrent sur le sol de la chrétienté les oasis de pierre des cathédrales gothiques. Je songe aux mêmes paroles dites, aux mêmes prières, au même évangile récité, à tout ce qui se formule et se répète ici d'éternel, entre tant de gens que rien ne rapproche à aucun autre instant de la vie, et qui voisinent, cependant, subissent sans protester leurs odeurs réciproques, demeurent assises ou debout, sans souci de rang, de sexe, ni d'âge.

Voici les belles Argentines qui, hier au soir, dansaient avec tant de fougue au Casino ; personne n'ignore qu'elles voyagent avec vingt malles chacune et qu'elles exhibent pour quelques centaines de mille francs de perles sur leurs épaules ; leurs cheveux bruns ont des reflets de saphir, comme le creux des vagues lorsqu'un orage imminent enténébre la mer ; arrivées les dernières, ou presque, comme chaque dimanche, elles sont demeurées debout dans la foule ; "coincées" dans un groupe de paysannes aux noirs accoutrements, elles me font penser aux incrustations d'écaillé, de nacre et d'or des meubles de Boule. Souffriraient-elles ailleurs une promiscuité si gênante ? Cette vieille dame fardeuse tolérerait-elle en un autre lieu qu'on accroche par des allées et venues incessantes le rebord de ce trop grand chapeau dont un voile suspendu par d'innombrables épingles, augmente autour de son front raviné l'ombre réparatrice ? Elle offre à Dieu sans doute, non pas en réparation de ses fautes, mais en échange de tout ce qu'elle le conjure de lui accorder de grâces... physiques... l'intolérable supplice qu'on lui inflige... Et jeunes filles sans dot, qui semblent traîner un "mater dolorosa" dont il ne reste plus sur le squelette qu'un peu de peau ridée, combien de privations supplient-elles ingénument le Seigneur d'imposer encore à ce pauvre être sans âge, qui ne doit pas avoir dépassé de beaucoup quarante-cinq ans, mais dont les blanches oreilles, l'échine courbée, les cheveux sans nuance précise, attesteraient à l'observateur non prévenu un quart de siècle de plus.

En combien d'églises de France et du vieux monde, à cette même heure où presque vêtues de clair, arborant quelque chapeau nouveau ou rajouté, étalant la vanité de leurs bijoux, de leurs automobiles, le luxe de leurs enfants enrubannés, ces femmes sont-elles, pour quelques instants, ainsi rapprochées, épaule à épaule, coudé à coudé, d'autres femmes qui n'ont jamais connu que l'horizon que l'on découvre du porche de cette église-ci !

...La messe !... Les femmes d'ici ne l'ont jamais manquée ; elles ne s'y rendent point par ostentation, par découverte ou par caprice. Elles sont venues, parce que leurs mères, leurs grand-mères sont venues, et leurs arrière-grand-mères aussi, dont les tombes sont proches. Elles suivent l'office. Le prêtre a dit à l'autel : "Gratias agamus Domino Deo nostro". Et elles ont répondu : "Dignum et justum est." Leurs regards demeurent fixés sur leurs livres, et toutes plées, le même chapeau sur les épaules, la même petite coiffe sur les cheveux, elles sont demeurées le même temps inclinées. Par les dimanches d'hiver, quand le vent d'est rendra la terre craquante et sifflera sur les toits,

elles seront là ; quand le noroît soulèvera la grise mer de février, elles seront là... Mains jointes, glacées et plus blanches que la cire des vierges, couchées dans le cercueil, elles seront là. Elles seront là, au dernier comme au premier jour de leur vie, "in somnia pacis..."
"L'Écho de Paris."

Les Montagnes d'Ontario

Beaucoup de gens ont choisi, pour leurs vacances d'été, les bords de la mer, d'autres les montagnes, et nombre d'autres les eaux des montagnes d'Ontario pour le repos si bien mérité d'une vacance que tous devraient se donner au moins tous les ans. Dans bien des cas on a eu la satisfaction désirée, mais d'autres n'ont pu jouir du repos, et s'en sont retournés au travail à demi reposés. Il y a cependant une place qui offre tous les avantages à ceux chez qui la santé décline, et qui ont grand besoin de se reposer des fatigues générales du travail, c'est l'Algonquin National Park d'Ontario situé à 205 miles au nord de la ville de Toronto, et 168 à l'ouest d'Ottawa c'est l'endroit idéal.

La hauteur de la station du Park est de 1700 pieds au-dessus du niveau de la mer. L'"Highland Inn" hôtel qui peut accommoder au delà de 100 voyageurs est des plus modernes et son site des plus pittoresques sur les bords du Cache Lake. La construction est moderne toutes les commodités, chambres de bains, eau chaude et froide, chambre à coucher spacieuse, salle, bien chauffée, voilà quelques uns de ses avantages. Les mois de octobre et novembre sont les plus beaux mois dans cette localité, et une vacance passée là est très recommandable.

Pour plus amples informations littéraires, carte géographique, s'adresser à
J. QUINLAN
D. P. A.
MONTREAL.

PLUS DE 1400 PUBLICATIONS AU CANADA

D'après l'édition de 1909 du Canadian News-paper Directory, qui vient de paraître, le Canada et Terre-Neuve peuvent se vanter d'avoir 135 journaux quotidiens, 1015 hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, 262 mensuels ou bi-mensuels et 14 autres paraissant moins fréquemment.

Notre journal est imprimé

AVEC LES ENCRES DE LA
QUEEN CITY PRINTING INKS CO.
of Canada Limited
TORONTO, ONT.

Tel. Bell Main 5493

J. A. BEAULIEU
AVOCAT
Edifice la "Presse", Montréal

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXPOSITION ALASKA-YUKON PACIFIQUE

Seattle Wash. 1er Juin au 16 Oct. 1909.
Des billets aller et retour de 1ère classe seront vendus jusqu'au 10 septembre 1909 de Montréal à
VANCOUVER, B. C.
VICTORIA, B. C.
SEATTLE, Wash.
TACOMA, Wash.
PORTLAND, Ore.

\$89.00

Départ via d'importe quelle route directe régulière, retour par la même route ou n'importe quelle autre route directe régulière.

SAN FRANCISCO, Cal. } \$104.25
LOS ANGELES, Cal. }

Départ par n'importe quelle route directe régulière pour San Francisco, retour par Portland, Oregon et de là par n'importe quelle route directe rég. illère ou vice versa.

Bureau pour le retour jusqu'au 31 Octobre 9.
BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 129
Rue St-Jacques près du bureau de poste.

DUBONNET
L'Apéritif du jour.
Le Roi des Toniques.
A base de vieux vin Malaga pur et d'amers.
Recommandé par les médecins aux personnes faibles et anémiques.
Demandez le VIN DUBONNET
En vente partout.
L. Chaput, Fils & Cie.
AGENTS
MONTREAL.

Le Rhumatisme

Aigu, Chronique, Articulaire, Inflammatoire, Musculaire, le Lumbago, la Sciatique, la Goutte, sont faciles à guérir chez soi à l'aide de

L'ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE

du Dr. JOSEPH COMTOIS.

Les directions sont faciles à suivre et se trouvent sur chaque bouteille. Une circulaire détaillée est envoyée gratis sur demande.

M. le Docteur Comtois a transporté son bureau à St-Barthélemy, comté de Berthier où il résidera dorénavant. Il donnera comme par le passé, des consultations à son bureau ou au domicile des malades ; il continuera à donner des consultations par correspondance.

Mais comme toutes les pharmacies vendent aujourd'hui l'Elixir Anti-Rhumatique, avec la manière de s'en servir, on aura rarement l'occasion de demander une consultation ; l'efficacité du remède a été démontrée par de nombreuses guérisons très rapides.

Prix : \$2.50 la bouteille.

Si votre pharmacien ne l'a pas, il se fera un plaisir de vous en procurer. Dépôt à Montréal : Pharmacies QUENNEVILLE & GUÉRIN et toutes les Pharmacies Progressives.

Demandez un Echantillon.

Pour vous convaincre par vous-même de l'efficacité de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr. Joseph Comtois, il vous enverra, sur réception de 15 centimes, un échantillon suffisant pour vous prouver qu'il guérit.

Dr. Joseph Comtois,
St-Barthélemy, Comté de Berthier.

Complets et Pardessus de Printemps a \$15.00

C'est notre grande spécialité et cela ne nous empêche pas de faire des

Vêtements plus Dispendieux

Le chic, la coupe et l'élégance sont les mêmes, cependant la différence est dans la qualité de l'étoffe et des fournitures.

Cela n'empêche pas que pour \$15.00 nous faisons un COMPLET ou un PARDESSUS qui coûte un tiers plus cher ailleurs.

M. J. LACHAPPELLE,
MARCHAND-TAILLEUR
101 Ste-Catherine Est. Près de "La Patrie."

Notre Imprimerie

Est maintenant outillée pour exécuter tous les travaux qu'on voudra nous confier :

- Cartes de visites, Placards de toutes grandeurs
- Cartes d'Affaires, Factures,
- Blancs de factures, Brochures,
- Etats de compte, Pamphlets,
- Entêtes de lettres, Journaux, Revues,
- Circulaires, Etc., Etc.

On trouvera toujours avantage à demander nos prix avant de placer une commande. Ouvrages exécutés d'une manière irréprochable.

Les ouvrages de reliure sont aussi exécutés à nos ateliers.

Satisfaction garantie.

"LE CANADIEN"

Atelier : 223 à 227 rue Maisonneuve,
Tel. Bell Est 1103. MONTREAL

LA PRISON

"L'Alliance française" du 2 juin de la présente année contient l'intéressant récit d'un condamné — genre Fournier — qui purge dans une des prisons de Paris une condamnation de quelques mois.

Nous demandons à tous nos lecteurs et en particulier à MM. Gouin, Lanctôt, aux MM. Lanctôt, à celui qui a condamné le journaliste qu'il avait lui-même dénoncé, et à celui qui exécute sans discrétion, nous a-t-il dit, les ordres du tribunal, de lire attentivement l'extrait que nous donnons aujourd'hui du journal français.

Ils apprendront comment en France, pays civilisé, on traite les prisonniers de la catégorie des Asselin et des Fournier... "La vie des prisonniers politiques à la Santé, à travers depuis la fin de mars, diverses périodes marquées par le nombre plus ou moins grand et par l'origine différente des compagnons de passage qui les rejoignent. Il y eut, au début, la cohue royaliste et patriote des manifestants condamnés en simple police pour les mercredis de Thalamas. Puis ce fut une période de calme, pendant laquelle les condamnés sérieux une dizaine, menèrent la vie de famille. Mais la sortie du banquet de la Saint-Philippe ramena un afflux nouveau de nos amis. Enfin, en ce moment, après les arrestations de la dernière grève et du mur des Fédérés, c'est la cohue révolutionnaire.

"D'ailleurs, la distribution de temps, est la même. Le matin, à huit heures et demie, on ouvre les portes de nos cellules et nous descendons au jardin. Au début nous avions des principes d'hygiène et nous commençons la journée par de belles parties de "footing" sous la conduite de Gaucher qui menait au pas gymnastique notre monôme essoufflé. Vers dix heures arrivent les journaux et chacun se précipite pour avoir les nouvelles du dehors. Les journaux, dont nous étions privés au régime du droit commun c'est la moitié de la vie du prisonnier. Les événements provoquent en lui une réaction d'une intensité particulière. Avec quelle passion nous avons suivi les diverses manifestations de nos amis. Avec quelle vivacité, nous nous sommes représentés, au moment des fêtes de Jeanne d'Arc, ce merveilleux pavement de Paris, que nous n'avons point vu ; Mais surtout combien de fois aurions-nous voulu intervenir, prendre part à la lutte ! Que de projets que de plans nous avons formés, dont la réalisation se heurtait à nos barreaux ! Certes, notre plus grande souffrance en prison aura été le sentiment d'isolement.

"Nous sommes encore dans les discussions provoquées par la lecture du journal quand, à onze heures, le déjeuner est servi. Lucien Martin, qui remplit les fonctions de grand économiste de la communauté, apparaît sur le perron et appelle de sa grosse voix : "A table ! Vous allez manger froid !" Mais il a beau revenir dix fois, Pujot et Maxime ont la déplorable habitude de prolonger, contre toute raison, leur causerie dans le jardin. Ils ne rentrent que lorsque les autres en sont déjà au café.

Ils vont s'asseoir à la table qui est au fond de la salle com-

mune. C'est la table d'honneur, celle de "la famille" comme dit Méric distinguant ainsi les hôtes permanents du quartier politique de ceux qui ne font que passer et qui n'ont que le rang d'invités. Pour prendre place à cette table il faut, sans exceptions, avoir plus de trois mois à faire. Avec les peines de cinq antimilitaristes, tous bien pourvus, celle de Gaucher et les autres, les convives y réunissent un total respectable d'années de prison.

"Après le déjeuner on revient au jardin où l'on organise aussitôt de grandes parties de barres. Gaucher et Alméryda sont les champions ; mais Martin, Merle, Clariox sont aussi redoutables coureurs. Maxime mérite la palme de la vitesse, mais il est téméraire ; Pujot est moins rapide, mais il sort à propos.

"Vers une heure chacun remonte dans sa cellule pour faire un peu de toilette avant le piquet. C'est à partir de deux heures, que notre salle commune est ouverte aux visiteurs autorisés, sauf les dimanches, lundis, et vendredis où l'entrée n'est permise qu'à trois heures.

"L'aspect de ce parloir des détenus politiques à la Santé est assurément un des spectacles les plus curieux et les plus significatifs de notre temps. Séverine en a décrit le pittoresque dans un article de l'"Intransigeant". D'un autre côté, le côté cour, se tiennent les antimilitaristes auprès de leurs jeunes femmes et de leurs enfants. Du côté jardin sont les royalistes, plus nombreux. Les enfants qui ne connaissent pas de frontière courent un peu partout et retrouvent leurs jouets qu'ils ont laissés chez-nous.

"Les visiteurs commencent à affluer : ce sont d'une part, les chefs du syndicalisme révolutionnaire ; de l'autre, avec les familles des prisonniers, c'est l'état-major royaliste ; ce sont aussi de nobles femmes, grandes dames ou simples ouvrières venues pour nous témoigner une sympathie qui nous touche profondément. L'une d'elles, l'amie la plus dévouée de l'"Action française", madame la comtesse de C... a été aussi la plus fidèle à ses prisonniers : elle est venue les voir "tous les jours" depuis le commencement de leur détention.

"Par leurs mains notre parloir est sans cesse orné des plus belles fleurs de la saison. Un jour, nous trouvâmes à ces fleurs un charme plus puissant car nous devions leur envoi à la noble et gracieuse pensée d'une Princesse de la Maison de France.

"Entourés de nos amis, comblés d'attentions par tout le monde, bien au-delà de ce que nous avions mérité, on pourrait croire que notre prison est un heureux séjour si l'on ignorait le prix unique de la liberté.

"Le parloir prend fin à cinq heures. Aussitôt après le départ des visiteurs, les "auxiliaires" mettent le couvert pour le dîner. Nous avons à peine le temps de faire un tour de jardin et d'assister à l'arrivée des "bleus" que l'on fait descendre à ce moment de leurs cellules.

"Les "bleus" ce sont les nouveaux prisonniers, les condamnés de simple police qui viennent purger avec nous des peines qui varient de un à cinq jours. Le premier mois, nous en vîmes descendre une quinzaine, tous manifestants des mer-

credis de Thalamas... "Un soir, on vient nous avertir à grand émoi : "Un Thalamista est arrivé !" — Pas possible ! Nous courons voir cette curiosité. Le fait est exact : le Thalamista est là. D'ailleurs, il se fiche pas mal de Thalamas. C'est un socialiste unifié qui a été condamné à un jour pour avoir crié : "A bas l'Action française !" Tout arrive.

"Nous passons d'ailleurs une excellente journée avec notre ennemi et nous débouchons une bonne bouteille en son honneur. "Après le dîner nous faisons une nouvelle partie de barres si nous sommes nombreux, sinon, une partie de chat perché qui nous fait prendre l'exercice nécessaire. Ce dernier jeu fut substitué à l'autre parce qu'il était moins dommageable pour les plates-bandes que nous venions de bêcher à la sueur de notre front et où nous regardions avec sollicitude pointer le gazon que nous avions semé. Hélas ! depuis quinze jours, malgré l'héroïque défense de Pujot, le gazon a été sacrifié à de nouvelles parties de barres, la faction sportive avec Gaucher, l'ayant emporté. Et c'était le moment où l'administration se décida enfin à permettre l'accès du jardin à nos visiteurs !

"A sept heures moins le quart il faut rentrer : a grille du jardin est fermée. Quelques uns montent se coucher. La plupart restent pour la veillée qui se prolonge jusqu'à dix heures. Il faut chercher à s'occuper. "Tout d'abord, l'on soumet les "bleus" aux épreuves de la rigueur. Il y en a trois principales : l'Esprit frappeur, le Balai et Divination de la pensée. Je me garderai bien d'en dévoiler les mystères qui ressortent du plus haut occultisme. Parfois la soirée se continue en commun. On organise une réunion publique, électorale ou autre. On nomme un président et des assesseurs après quoi la parole est donnée aux orateurs sur l'un ou l'autre des graves litiges que soulève notre vie à la Santé ; par exemple, l'efficacité des pruneaux en prison, etc., etc. Cela vaut bien les questions débattues à la Chambre.

"Une autre fois, on s'installe un tribunal. "Mais le plus souvent l'on se disperse dans des occupations différentes. Dans les premiers temps les royalistes se rassemblaient dans la cellule de Martin la seule qui fut à nous au quartier politique. Quelques-uns prennent un livre. Avec les antimilitaristes, Maxime Trincand la Tour, Gourbeyre font d'acharnées parties de poker ; GGaucher et Hubert se librant aux combinaisons des échecs ; Pujot travaille installé dans la cellule de Merle, la sienne étant à l'étage supérieur. Quand il n'a plus de papier pour écrire sa prose royaliste, il emprunte celui de la "Guerre Sociale".

"J'ai dit que les incidents du manège St-Paul et du mur des Fédérés avaient amené à la Santé une importante fournée de manifestants révolutionnaires. C'est le moment où ce petit quartier politique installé pour six décrets, fait le maximum : notre nombre dépasse cinquante.

"Ces nouveaux arrivants sont des ouvriers, la plupart appar-

tenant au puissant syndicat des terrassiers. Quelques-uns sont illettrés... "Le soir, tous ces ouvriers restent dans la salle commune et chantent pour passer le temps. Ce sont parfois de vieilles et belles chansons de terroir demeurées dans leur mémoire. Mais ce sont aussi des refrains de café-concert, le répertoire ignoble du juif Monthéus répandu à dessein dans le peuple français pour activer sa démolition. Ce n'est pas la faute des chanteurs ; on ne leur en a pas appris d'autres. Alors un quart d'heure avant le moment du coucher l'un de nous va dans les cellules chercher les joueurs de poker et d'échecs, et ceux qui travaillent, pour les ramener dans la salle commune. Tout le monde se groupe et l'on annonce une chanson révolutionnaire et une chanson royaliste.

Alméryda commence. De sa belle voix souple et expressive il entame les couplets de la chanson des "Tisserands" : "C'est nous qui sommes la canaille"...

"Ils sont beaux ces accents de sombre révolte. Ils nous émeuvent profondément dans leur expression d'un désespoir ignorant d'ailleurs de ses vraies causes et de ses vrais remèdes. Avec tous reprenons en cœur le refrain :

"Avec nos filles et nos garçons, C'est un lincoln que nous tissons ! "A son tour Maxime se lève et, d'une voix un peu tremblante au début, il entonne "Debout les gas !" le vieil air breton sur lequel Botrel a mis des paroles :

"Nous sommes les gas de Bretagne Fidéles au Voi !

"Nous donnons l'écho et répétons : "Au Roi !" Les royalistes sont seuls d'abord ; mais après le troisième couplet, gagnés par cette musique qu'ils ne connaissent pas, par le mâle accent de ce chant de courage et d'espoir, voilà que tout le monde fait écho avec nous. Tous : intellectuels antimilitaristes, travailleurs syndicalistes, employés et ouvriers terrassiers comme les royalistes de toutes classes reprennent aussi notre refrain :

"Ah ! Ah ! Ah ! "Debout les gas ! "Vive le Roi !

"Les vitres en tremblent. Le gardien arrive, "représentant de la République." Il pourra le lui dire à la République : voilà ce que l'on entend dans ses prisons."

DEUX-MONTAGNES

S. HERMAS. M. Joseph Fauteux, de S. Benoît, a épousé lundi Mlle Rose Ida Drouin, fille de M. Zéphir Drouin.

Dimanche, M. Arthur Sauvé M. P.P. est venu rendre compte des travaux de la dernière session de la Législature de Québec. Il a été bien écouté de ses adversaires comme de ses amis.

S. PLACIDE. Lundi, ont eu lieu les funérailles de Mme Arthémise Viau, épouse de M. Amable Sabourin, décédée à l'âge de 62 ans. Le révérend M. Viau, curé de Ste-Julienne, et frère de la défunte, a officié au service. Étaient porteurs : MM. Donat Pilon, Alphonse Labrosse, Joséphat Drouin et Aurèle Viau.

Mardi avait lieu aussi les funérailles de M. Théophile Miller, cordonnier et maître chanteur, décédé dimanche. Nous offrons à ces deux familles nos sympathies les plus sincères.

Le soir, tous ces ouvriers restent dans la salle commune et chantent pour passer le temps. Ce sont parfois de vieilles et belles chansons de terroir demeurées dans leur mémoire. Mais ce sont aussi des refrains de café-concert, le répertoire ignoble du juif Monthéus répandu à dessein dans le peuple français pour activer sa démolition. Ce n'est pas la faute des chanteurs ; on ne leur en a pas appris d'autres. Alors un quart d'heure avant le moment du coucher l'un de nous va dans les cellules chercher les joueurs de poker et d'échecs, et ceux qui travaillent, pour les ramener dans la salle commune. Tout le monde se groupe et l'on annonce une chanson révolutionnaire et une chanson royaliste.

Alméryda commence. De sa belle voix souple et expressive il entame les couplets de la chanson des "Tisserands" : "C'est nous qui sommes la canaille"...

"Ils sont beaux ces accents de sombre révolte. Ils nous émeuvent profondément dans leur expression d'un désespoir ignorant d'ailleurs de ses vraies causes et de ses vrais remèdes. Avec tous reprenons en cœur le refrain :

"Avec nos filles et nos garçons, C'est un lincoln que nous tissons ! "A son tour Maxime se lève et, d'une voix un peu tremblante au début, il entonne "Debout les gas !" le vieil air breton sur lequel Botrel a mis des paroles :

"Nous sommes les gas de Bretagne Fidéles au Voi !

"Nous donnons l'écho et répétons : "Au Roi !" Les royalistes sont seuls d'abord ; mais après le troisième couplet, gagnés par cette musique qu'ils ne connaissent pas, par le mâle accent de ce chant de courage et d'espoir, voilà que tout le monde fait écho avec nous. Tous : intellectuels antimilitaristes, travailleurs syndicalistes, employés et ouvriers terrassiers comme les royalistes de toutes classes reprennent aussi notre refrain :

"Ah ! Ah ! Ah ! "Debout les gas ! "Vive le Roi !

"Les vitres en tremblent. Le gardien arrive, "représentant de la République." Il pourra le lui dire à la République : voilà ce que l'on entend dans ses prisons."

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, 1907, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 15 septembre 1909, constituant en corporation Dame Dorimène Gagnon, épouse séparée de biens de Charles Raymond, hôtelier, et par lui dûment autorisée, Alice Gagnon, modiste, Louis Gagnon, capitaliste, Joseph Raymond, commerçant, et Eva Gagnon, institutrice, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants, savoir :

Faire les affaires de manufacturiers et marchands de gélées, confitures, conserves, sauces, extraits, lessives, caustiques, soda, sirop d'érable, sucre d'érable et tous autres articles semblables ou de même nature. Faire les affaires de manufacturiers et marchands de toute sorte de boîtes pour contenir et paqueter les dits articles et faire le commerce de ferblantier en général ; Agir comme facteurs, marchands à commission et agents pour autres personnes en rapport aux articles, effets, biens, objets et marchandises dont la compagnie est autorisée à faire le commerce ; Acheter, louer ou acquérir autrement les meubles ou immeubles qui peuvent être nécessaires pour les fins des affaires de la compagnie, et de construire, acheter ou louer tels terrains, bâtisses, appareils, matériel et machines qui peuvent être nécessaires ou utiles aux affaires de la compagnie et de les vendre, louer ou en disposer autrement ; Demander, obtenir, enregistrer, achever, louer sur loyauté ou autrement, posséder, employer, mettre en opération, introduire et vendre, transporter tous travaux de commerce, nous de commerce, noms de patentes d'inventions, améliorations ou autrement utiles aux affaires de la compagnie, et employer, exercer, développer, octroyer des licences y ayant rapport ou autrement à mettre à profit toutes telles marques et invention, ou en disposer autrement ; Entrer en arrangement pour le partage des profits ou union d'intérêt ou coopération avec toutes autres personnes ou compagnie, et promouvoir, aider et devenir actionnaire dans toute compagnie auxiliaire, alliée ou autre compagnie faisant des affaires semblables à celles de cette compagnie ; S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant les mêmes objets que ceux de cette compagnie ; Produire l'éclairage, pouvoir, chauffage et électricité ou autres agents semblables ou autrement qui peuvent être nécessaires pour les fins des affaires de la compagnie et pour fournir et distribuer l'électricité pour éclairage, chauffage et pouvoir, pourvu toujours que les susdits pouvoirs lorsqu'ils sont exercés en dehors des prémisses de la compagnie seront sujets à toutes les lois de la province et aux règlements municipaux ; Payer pour toutes propriétés, droits ou choses requises par la compagnie et services rendus à la compagnie, en bons, débiteurs et actions payées de la compagnie ; Faire toutes choses et exercer tous les pouvoirs et faire toutes les affaires en rapport à la mise en opération des objets pour lesquels la compagnie est incorporée sous le nom de "J. Raymond & Company, Limited" avec un capital total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4999) actions de dix piastres (\$10.00) chacune ; La principale place d'affaires de la corporation dans la province, sera la cité de Montréal. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quinzième jour de septembre 1909 L. RODOLPHE ROY, Secrétaire de la province.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne négligez aucun mal de Yeux, la Vue est trop précieuse. Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible. N'achetez jamais des Verres Amblyopiques, ni aux Magasins à tout-faire, rien ne remplace l'Examen des Yeux par un savant spécialiste. Si vous tenez à Guérir vos Yeux sans drogues, opération sans douleur.

Allez à L'INSTITUT D'OPTIQUE

Voir et consulter le Spécialiste BEAUMIER le meilleur de Montréal. 144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave. Hôtel-de-Ville. Il recherche les Cas difficiles, Désespérés ; Pose Yeux Artificiels, Naturels à se tromper. Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, Lunettes, Jorjans, etc. ses nouveaux "Verres Tardif" à ordre sont garantis pour bien Voir de Loin et de Pres, pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS : Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en Lunetterie. Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable. Heures du bureau : Tous les jours de 9 à 5 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

SUCRES PURES DE CANNE ST-LAURENT

Granulé extra et Cassonade.

The St. Lawrence Sugar Refining Co., Limited

MONTREAL.

FRS. MARTINEAU

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Tapisseries, MATERIAUX POUR PLOMBIERS

721-723 ST-CATHERINE EST, MONTREAL

DUFAUT & RANGER

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES (Société Mutuelle de Frais Funéraires)

J. A. W. DUFAULT, Prop., 784 Ontario Est.

Cartes Professionnelles

AVOCATS

MONK & MONK Avocats No 58 rue St-Frs.-Xavier, Montréal. Tél. Bell Main 2382 C. A. HARWOOD Avocat Chambre 305, Bâtisse New-York Life Place d'Armes. MONTY & DURANLEAU Avocats, Procureurs, etc. No 72 rue Notre-Dame Est, Chambres 10 et 11, Bloc Ferrier. En Face du Palais de Justice. Tél. Bell Main 127 FRANK J. CURRAN Avocat Edifice de la Banque d'Épargne, 180 rue St-Jacques. Tel. Main 5790 EMARD & EMARD 112 rue St-Jacques. Tél. Main 2451 PAUL EMILE LAMARCHE Avocat De la société légale Gosselin & Lamarche Chambre 120 Board of Trade. F. de S. Bastien, C.R. J. G. H. Bergeron, B.C.L., M.P. Phil. Cousineau, LL.D. A. JASMIN, LL.L. BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN Avocats No 76 rue St-Jacques. Tél. Bell Main 1921 L. J. LEFEBVRE Avocat Alliance Building, 107 Saint-Jacques Chambre 69 Bureau du soir : 203 Car. re. Tél. Bell Main 977 Z. Fontaine, J. A. Labelle, FONTAINE & LABELLE Avocats Bâtisse "La Presse", Cham. No 4

NOTAIRES

Tél. Main 2845. Rés. Up. 1296 MAURICE LORANGER, L.L.L. Notaire et Commissaire, Prête d'argent, administration de successions No 97 rue St-Jacques. Tél. Bell Est 8199 J. H. OLIVIER, N.P. No 97 rue St-Jacques, Montréal. Résidence: Boulevard St-Joseph, Ville St-Louis. Tél. Main 2959 W. J. PROULX Notaire No 15 rue St-Casques Bureau du soir, 1226 rue St-Laurent Tél. Est 760.

DIVERS

Tél. Bell Est 8549 Dr ARTHUR BEAUCHAMP Chirurgien-Dentiste A transporté ses bureaux au No 184 rue St-Denis.

GRUAU D'AVOINE

est un délicieux aliment, nourrissant, facile à digérer, très préconisé par les hygiénistes pour le développement des muscles. On le prépare avec la Farine d'Avoine roulée

OGILVIE

fabriquée avec le choix des Avoines de Manitoba—les meilleures au monde—la plus riche en azote, la plus reconfortante pour tous les âges.

EN VENTE PARTOUT Che Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. MONTREAL ET WINNIPEG

Plus de 350 RECETTES DE CUISINE Pour 5cts

Economie Domestique et Procédés Utiles. INDISPENSABLES DANS TOUS LES MENAGES.

Un livre de recettes pratiques, faciles à suivre, que tout le monde voudra se procurer, parce qu'il contient un véritable trésor de connaissances utiles et de procédés économiques qui ont fait la fortune de leurs inventeurs. Il y a dans ce livre, sous forme concise, de quoi intéresser : Hommes, Femmes, Jeunes Filles et Jeunes Gargons ; tous les membres de la famille. DANS UN BUT DE RÉCLAME PARLÉE, qui nous permettra de vendre rapidement toute l'édition au prix régulier. Nous accorderons 5000 copies à 5 cents chacune.

PAS PLUS D'UNE COPIE DANS UNE SEULE FAMILLE.

Sur réception de 5 centimes en Timbres-Poste et du coupon ci-contre, vous recevrez une copie par la maille.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste 850 Ste-Catherine Est, MONTREAL.

LE "CANADIEN"

Bureau de rédaction : 74 RUE SAINT-JACQUES. Téléphone Bell : Annoncé numéro, MAIN 2276.

ECHOS

On dit que l'hon. M. Weir se propose d'instituer "l'ordre du bain", à Québec.

La majorité ministérielle de notre Législature digère beaucoup mieux qu'elle ne pense.

Sir Lomer peut lui faire avaler mille crapauds par jour.

Après avoir voté contre les droits sur le bois de pulpe, elle votera en faveur, sur un simple geste du premier ministre.

L'hon. J.E. Caron, député de l'Islet, et M. Rodolphe Forget sont revenus d'un voyage à New-York.

Lecteurs du "Canadien" observez bien les courants d'opinion et d'évolution qui se dessinent dans nos partis politiques.

D'ici à quatre ans, il est bien possible qu'il se forme de nouvelles lignes de démarcation, à Ottawa comme à Québec. Il se prépare quelque chose. Il est possible qu'il y ait un "renouveau" des partis.

Le parti conservateur français doit se tenir au poste du devoir. L'honneur et la justice avant le pouvoir.

Nous avons le plaisir d'annoncer que notre ami, M. André Fautoux, avocat de Montréal, a épousé mercredi, à S. Jérôme, Mlle Jeanne Rolland, fille de M. J. B. Rolland, manufacturier.

Nos meilleurs souhaits.

On doit nommer juges des avocats distingués et d'une conduite exemplaire.

Le "Canada" est furieux du succès des assemblées de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean Port-Joli, et il va jusqu'à insulter M. Tellier.

Le "Canada", dans sa colère, oublie l'éloge qu'il a fait de M. Tellier. Il oublie le témoignage que Sir Lomer Gouin a été obligé de rendre publiquement à la face de la province, au chef de l'opposition à la dernière session.

Un libéral nous déclarait mardi que M. Tellier avait créé une excellente et remarquable impression sur son auditoire de Saint-Hyacinthe. Ce n'est pas étonnant, puisque même les députés libéraux de l'Assemblée législative ne peuvent s'empêcher d'admirer M. Tellier et de toujours l'écouter avec une extraordinaire attention.

C'est que M. Tellier ne parle pas pour rien. La force de raisonnement et la dignité de notre chef en imposent même à ses adversaires les plus endurcis.

Ce même libéral nous disait : "On cite souvent la vaillance des libéraux quand ils étaient dans l'opposition."

Oui, mais tout n'était pas toujours rose. On se chamaillait entre partisans. Il y en avait toujours qui agissaient comme des chefs, se prétendant plus fins que les vrais chefs.

Les chefs n'étaient malheureusement pas écoutés. Finalement, sir Wilfrid prit assez de prestige pour imposer, et ce fut la clef du succès. Les faux chefs et les accepareurs, tous impopulaires, furent mis à leur place. On a monté sir Wilfrid Laurier aux nues ; on l'adorait presque. Sa parole était sacrée. On le montrait au peuple comme un oracle, et le peuple se rendait en foule pour le voir. Espérons que nos amis n'imiteront jamais les libéraux qui empêchaient leurs chefs de réussir. Sachons rendre justice à nos chefs. Gardons-nous de les empêcher de remplir convenablement et efficacement leur tâche.

Pour peu que vous aimiez la vie, ne gaspillez pas le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.

M. MONK ET LE "CANADIEN"

Nous remercions Monsieur Monk d'avoir, en sa qualité de chef du parti conservateur, fortement recommandé le "Canadien", à la réunion des jeunes conservateurs, vendredi dernier. Il a demandé à nos amis de se faire les propagateurs de notre journal.

Monsieur Monk reconnaît le mérite, et il n'est ni égoïste, ni ingrat. Il sait rendre justice. Ce sont autant de qualités qui démontrent qu'il est bien digne d'être le chef de notre parti.

Le "Canadien" invite tous nos jeunes amis capables de tenir une bonne plume, à lui assurer leur collaboration.

Le "Canadien" n'a jamais voulu être l'organe d'un groupe. Il veut représenter les idées du parti de Lafontaine-Cartier, qui est dirigé aujourd'hui par MM. Monk et Tellier.

Nous avons repris nos bureaux au No. 74 RUE SAINT-JACQUES, et nous invitons nos amis de la campagne à nous faire visite. Inutile de dire que nos amis de Montréal sont tous aussi les bienvenus.

LE PROGRAMME CONSERVATEUR

Discours de M. Tellier à St-Hyacinthe

"Je vous remercie de l'accueil que vous voulez bien me faire. J'aimais à venir à cette assemblée, d'abord pour faire connaissance avec les électeurs de St-Hyacinthe et ensuite parce qu'il m'était particulièrement agréable de me présenter ici en compagnie de mon ami, M. Bourassa.

L'opinion publique n'est pas indifférente aux luttes de l'opposition et je dois admettre que les idées que nous avons défendues rencontrent partout des sympathies.

Vous avez devant vous des représentants de tous les éléments dont se compose l'opposition de la législature. Ce qui nous a réunis, M. Bourassa et moi, ce n'est pas l'intérêt, ni l'appât du pouvoir, mais ce sont des convictions communes et le désir de travailler à doter notre province d'une administration honnête, saine et progressive.

Il n'y a PAS EU DE PACTE

entre nous et nous n'avons même pas songé à nous demander quelle sera la part du butin pour chacun après la bataille. Il nous suit que notre travail puisse être profitable à la province. L'hon. M. Prévost s'est joint à nous. Il a combattu généralement les mêmes combats que nous.

Nous avons trouvé et nous soutenons que le gouvernement actuel ne mérite pas la confiance publique. Il s'institute libéral et progressif. Nous prétendons au contraire que c'est le gouvernement le plus rétrograde et le plus despotique qu'il y ait eu. Il se vante d'administrer sagement les finances de la province, de ne pas emprunter, de ne pas taxer, de faire beaucoup pour la colonisation, l'agriculture, etc. Il se paye de vains mots et trompe l'électeur.

Notre rôle ne consiste pas à créer des embarras pour le ministère, à condamner tout ce qui peut venir de lui. Nous avons une conception toute autre de notre tâche : surveiller le gouvernement, le pousser vers la bonne voie, lui signaler ses abus, l'assister quand il fait bien, le combattre quand il fait mal.

NOS IDEES Nous avons nos idées bien définies sur les réformes qui s'imposent sur l'orientation à donner à la politique provinciale. Que ses idées soient de provenance conservatrice, libérale, nationaliste ou autre, cela nous importe guère. C'est pour le triomphe de ces idées que nous sommes devant vous.

LIBERTE DE L'ELECTEUR ET DU DEPUTE

Nous revendiquons la liberté pour l'électeur et combattons la corruption sous toutes ses formes, surtout celle qui se pratique par la distribution du patronage. Avec le système actuel, le suffrage électoral ne devient qu'un vain mot. S'il importe que l'électeur soit libre il n'importe pas moins que les députés puissent voter suivant leur conscience sans exposer leur comté à la mauvaise volonté du gouvernement.

Nous tenons à la conservation des droits de la Chambre. Le gouvernement, soi-disant libéral, a dépeuplé le parlement de ses droits. Lo. En faisant confé

rer au lieutenant gouverneur en conseil le pouvoir de taxer ou plutôt de fixer lui-même, à sa discrétion et sans consulter les chambres, le taux de la taxe, pour l'enregistrement des actes; 2o en révoquant au député le droit de s'enquérir de ce qui concerne les revenus de la province; 3o, en donnant des contrats sans consulter les Chambres.

COLONISATION La province de Québec a besoin d'augmenter sa population afin de conserver son rang et son influence dans la confédération. A cause de cela, elle a intérêt à coloniser ses terres rapidement. Et pour atteindre ce but, il faut que le gouvernement rende facile l'accès de ses terres et traite généreusement le colon. Partant cette idée patriotique, nous avons demandé que le domaine forestier soit séparé du domaine colonisable, au moins tel que le prescrit la loi de 1904, afin de mettre fin à ce système absurde qui consiste à placer en même temps deux propriétaires sur le même lot.

On nous a répondu par une loi arbitraire, en vertu de laquelle le colon ne peut acheter plus d'un lot, ne peut vendre ses améliorations durant cinq ans. Il doit attendre cinq ans avant d'obtenir ses lettres patentes, et le ministre devient un potentat qui peut à sa discrétion annuler la concession.

BOIS DE PULPE

Voilà bien des années que nous demandons au gouvernement d'adopter des mesures pour empêcher l'exportation du bois de pulpe et assurer sa fabrication dans le pays. Le gouvernement trouvant notre demande odieuse, nous répondait de nous adresser au gouvernement fédéral.

Or, le lendemain de la session le premier ministre annonçait qu'il se rangeait à notre avis.

LOI OUVRIERE

Nous voulons une loi juste assurant aux ouvriers en recours facile et une indemnité équitable en cas d'accident. Nous avons combattu la loi présentée par le gouvernement, parce qu'elle était arbitraire, injuste, qu'elle multiplie les entraves de la procédure, qu'elle ne tient aucun compte de l'âge de la victime dans la fixation de l'indemnité, et enfin, qu'elle dépouille l'ouvrier d'une partie de ses droits dans bien des cas.

Nous voulons la conservation de nos richesses naturelles, et reprochons au gouvernement de disposer de nos pouvoirs d'eau, de nos forêts sans suivre aucun système.

L'AFFAIRE DUSSAULT-TURGEON

En janvier 1907, on demandait au gouvernement d'acheter deux lots de grève situés à St-Roch, qui d'après les déclarations de l'honorable M. Turgeon appartenait au gouvernement fédéral et ne pouvaient être vendus sans le consentement de la commission du havre de Québec. Un an plus tard, le 20 février 1908, la vente de ces deux lots était effectuée par le ministre des Terres. Monsieur Étienne Dussault en devenait l'acquéreur au prix de \$37.50. Les lettres patentes, qui lui furent délivrées, lui en donnaient la pleine propriété, sujet aux droits de mine et aux règlements des terres de la Province et aux règlements fédéraux concernant le commerce et la navigation.

Le 27 février suivant, M. Turgeon, qui ne faisait plus alors partie du cabinet, achetait de M. Dussault deux quarts indivis de ces lots, au prix de \$3.000, payable dans 5 ans sans intérêt.

LA VERTU DE M. LEMIEUX

La Patrie a évidemment reçu ordre de défendre l'hon. M. Lemieux au sujet de son différend avec le club Lemieux.

Il est admis, même dans les clubs libéraux, que M. Lemieux a dépassé la mesure dans son discours au Monument National. Il a dénoncé les échevins de Montréal avec une violence de démagogue. M. Lemieux dénonçait les échevins comme des bandits. Il se faisait, disait-il, l'écho de sa conscience d'honnête homme et même de sir Wilfrid. Le club Lemieux s'est révolté contre son patron. La Patrie a donné beaucoup d'importance à l'attitude de ce club.

Finalement, M. le sénateur Dandurand est intervenu, et mardi, la "Patrie" dénonçait le président de ce club, M. Séguin, échevin et député libéral de Sainte-Marie et déposait une gerbe de fleurs aux pieds du grananand homme, qui avait "agi en bon citoyen, en homme de devoir."

Vraiment, c'est trop fort pour un homme qui habite une maison de verre.

M. Rodolphe Lemieux est ministre. Il a approuvé et défendu des scandales beaucoup plus déshonorants et ruineux que les scandales de notre hôtel de ville.

Prenons par exemple, le scandale du Montcalm.

Le "Montcalm" est ainsi désigné dans les archives du Département de la Marine : "un brise-glaces à hélices d'acier."

Il sert à briser les glaces dans le Saint-Laurent. Le service de table, presque entièrement en argent et en verre taillé, fut acheté de la maison B.-G. Coghlin & Cie, de Montréal, et payé \$2,758.82, d'après le Rapport de l'Auditeur, 1904-5, page 24.

Il comprend : — 30 pots à l'eau, \$58.28 ; 6 cloches, \$118.00 ; 2 huiliers, \$15.50 ; 2 pots à cornichons, \$15.00 ; 2 pots à gelée, \$13.00 ; 2 cafetières, \$46.00 ; 2 théières, \$42.00 ; 4 pots à lait, \$68.00 ; 4 pots à crème, \$50.00 ; 2 sucriers, \$54.00 ; 6 salières, \$15.00 ; 30 anneaux à serviettes, \$22.50 ; 3 plateaux à fruits, \$148.50 ; 3 beurriers avec couteaux, \$19.87 ; 3 pots à glace, \$60.00 ; 3 cabarets, \$33.00 ; 2 broches à miettes, \$10.50 ; 2 ramasse-miettes, \$8.00 ; 3 doz. services à dessert, \$66.00 ; 3 doz. services à poisson, \$90.00 ; 2 services à dépecer (poisson), \$13.50 ; 2 corbeilles à pain et couteaux, \$84.50 ; 2 soupicières, \$26.25 ; 2 paniers à gâteaux, \$30.25 ; 1 service à thé, \$22.50 ; 2 fromagers, \$32.00 ; 24 casse-noix, \$27.00 ; 7 fourchettes, \$43.50 ; 108 cuillers, \$59.25 ; 6 poivrières, \$22.50 ; 4 cloches, \$21.62 ; 74 verres à sherry, \$30.01 ; 72 verres à claret, \$52.25 ; 70 coupes à champagne, \$42.58 ; 111 verres, \$47.10 ; 1 service à dépecer, \$30.32 ; 10 doz. de cuillers, \$40.00 ; 72 tasses et soucoupes, \$74.88 ; 72 tasses à thé, \$49.68 ; boîtes pour services à dépecer, \$11.75 ; boîtes pour couteaux à dessert, \$10.50 ; 3 chevaux à "toasts", \$9.00 ; 6 cuillers à sauce, \$9.00.

Le même M. Lemieux a approuvé, défendu le joli petit scandale de l'Artic. Oui, oui, c'est le même M. Lemieux.

L'Artic est un petit vaisseau qui en 1906, transporta un équipage chargé par le gouvernement Laurier de faire un voyage d'exploration polaire. L'équipage était composé de 34 hommes. A ces 34 hommes, on donna pour \$23,998.76 de vêtements, soit \$700 par homme. A part des uniformes et des articles de nourriture nécessaires, on avait aussi fourni pour charmer les loisirs du bord :

8,500 cigares de 10 cents et moins ; 5,000 cigarettes ; 802 livres de tabac à \$1.34 la livre ; 200 livres de tabac à \$1.17 la livre ; 2,200 livres de tabac de 58c à \$1.00 la livre.

Pour entretenir une douce gaîté dans l'équipage : 10 caisses de champagne, \$320.00 ; 5 caisses de porto, \$65.00 ; 42 caisses d'essence d'alcool, \$179.00 ; 112 gallons de rhum, \$461.00 ; 10 caisses de cognac, \$120.00 ; 15 gallons de sherry, \$60.00 ; 5 caisses du meilleur vieux porto (vendanges de 1878), \$60.00.

L'hon. M. Lemieux a approuvé tout cela. Il l'a défendu et s'en est rendu solidement responsable.

M. Lemieux était pauvre en 1896. Il ne peut le nier. Combien vaut-il maintenant ? Comment peut-il expliquer sa fortune ?

A-t-il fait son argent avec sa profession d'avocat ? A-t-il fait d'heureuses spéculations ? C'est possible, mais il devrait dire où et comment. Nous le lui demandons depuis deux ans, et il ne répond pas.

Oui, oui, c'est le même M. Lemieux qui est venu à Montréal !

MONSIEUR TELLIER, L'association de la presse

Donnons à M. Tellier, chef de l'opposition à la Législature, le relief qu'il mérite. C'est un homme supérieur, un politique sagace, un honnête homme dans toute la force du mot. Qu'on se garde de le rapetisser devant le peuple par des inconvenances. Il est le chef de l'opposition, et jamais homme ne fut plus digne de porter ce titre. Rendons-lui justice et les témoignages que l'on rend aux chefs des partis politiques. M. Tellier est un modeste. Il ne recherche pas les honneurs, mais cela ne doit pas nous empêcher de lui rendre les hommages qui lui sont dus.

M. Tellier nous blâmera peut-être d'écrire ces choses, mais notre devoir, c'est de parler ou d'écrire ainsi.

Ces lots couvrent une superficie de 67 arpents carrés et ont 2, 100,000 pieds. Ils ont été payés \$3,750, et valent actuellement \$210,000.

Non, messieurs, non, il n'y a pas ici de "lettre de Charneuse disparue" et tous ces faits sont contenus dans le dossier du département des Terres. J'accuse M. Turgeon d'avoir disposé de la propriété d'autrui et d'avoir ensuite, après avoir cessé d'être ministre, tiré profit de cette même transaction.

Cette accusation claire et précise, je l'ai formulée dans les journaux, je la formule de nouveau aujourd'hui, et dès l'ouverture de la session, je la soumettrai aux Chambres. Et je défie l'honorable M. Turgeon de donner une explication satisfaisante de cette transaction." ARMAND LAVERGNE, A l'assemblée de St-Hyacinthe.

Nous voulons des juges qui respectent et honorent la magistrature. La conduite du vrai juge doit être aussi irréprochable que celle du vrai prêteur.

Redpath Est une garantie que c'est le meilleur SUCRE RAFFINE. En vente dans toutes les épiceries de choix. MANUFACTURÉ PAR The Canada Sugar Refining Company, Limited, MONTREAL, Qué.

NOTES

A quand les explications de M. Turgeon sur l'affaire Dussault ? Il est du devoir de M. Turgeon de donner des explications. M. Armand Lavergne a porté contre lui une accusation très grave.

Le "Canada" veut-il nous dire ce que pensait l'hon. John Costigan, du parti libéral, et ce qu'il en pense aujourd'hui ? M. Costigan est un ancien ministre conservateur que le gouvernement Laurier a nommé sénateur pour être devenu ministériel-libéral. Le "Canada" a approuvé tout cela.

M. Fielding préchait autrefois l'annexion du Canada aux États-Unis. Il se déclarait libre-échangiste à tout crin. Aujourd'hui, ministre des finances dans le gouvernement Laurier, il prépare et propose un tarif de protection. Il a changé d'opinion. Serait-il fou d'après le "Canada" ?

En 1890, M. Tarte traitait M. Laurier de dindon et M. Mercier de voleur.

En 1893, M. Laurier faisait de M. Tarte son principal lieutenant. Rien n'est trop bon pour M. Tarte, disait M. Laurier.

En 1892, M. Tarte défendait M. Mercier, malgré Laurier. Et les libéraux de la gence du "Canada", applaudissaient, acclamaient M. Tarte.

M. Arthur Dansereau est le conservateur qui a porté les plus durs coups au parti libéral, à Laurier, à Mercier, etc.

En 1900, M. Laurier s'en faisait un allié. Le "Canada" ne s'est jamais scandalisé de cela. Il n'a jamais rien reproché à sir Wilfrid.

Mercier, le grand homme de M. Godfroy Langlois, a toujours prêché, cherché la coalition, l'alliance. Il a tenu la main à Chapleau et à combien d'autres conservateurs !

A la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'École Technique, sir Wilfrid Laurier a sévèrement critiqué nos collègues classiques.

Le manque d'espace nous force à remettre à la semaine prochaine un article sur le sujet. Evidemment, l'Action Sociale se néglige. Son rapport au sujet de la pose angulaire de l'École Technique était loin d'être complet. C'est un rapport d'organe ministériel. Pourquoi ne pas être impartial comme par le passé ?

Il est question d'organiser une grande démonstration populaire en l'honneur de MM. Monk et Tellier, chefs conservateurs de notre province.

COLONISATION ET TAXES

Actuellement, nos enfants s'en vont aux États-Unis, dans l'Ouest où infailliblement ils seront noyés par l'immigration étrangère. Comment garder notre population ? C'est en creusant vers nos centres de colonisation ce canal que le curé Labelle et d'autres patriotes ont commencé à creuser au prix des plus pénibles efforts.

L'hon. M. Gouin a écrit que dans 50 ans, la population française aura doublé dans la province de Québec. Il se trompe. Il est en train, avec sa politique néfaste de colonisation, de faire disparaître notre race.

Le gouvernement répond aux accusations de l'opposition, dit-il, "que depuis 1896, il se vend 2000 lots par année. Au lac St-Jean seulement, un quart de ces ventes ont été annulées. Sur la balance, je défie le premier ministre de dire que plus de 10 p. c. sont habités par des colons de bonne foi.

L'opposition demande LA TERRE LIBRE AU COLON LIBRE.

Le gouvernement lui a répondu par une loi plus arbitraire, moins complète, moins encourageante pour le colon que celle de 1902.

Je dénonce le gouvernement et je l'accuse d'avoir porté atteinte à la constitution en amendement l'article 1881 des statuts. Cet amendement permet au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer à son gré le tarif d'enregistrement des actes. C'est là, donner au cabinet le droit de taxer sans consulter les chambres. Or, ce droit, qui appartient au peuple, a été trop cherement payé pour le lui enlever.

Il ajoute que les recettes des concessions forestières ne sont pas contrôlées et que par le système actuel, la province perd des sommes considérables.

JEAN PREVOST, Ancien membre du cabinet Gouin, à l'assemblée de St-Hyacinthe.

M. le Dr J. A. Rodier est décédé, après une courte maladie. Nous offrons nos sympathies à sa famille.

Province de Québec, District de Montréal.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE MONTREAL.

No. 21693 Joseph Ulric Emdard, de la Cité de Montréal.

DEMANDEUR — vs — Ernest F. Colthorpe, brique-tier, du même lieu.

DEFENDEUR Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les mois. Montréal, 5 octobre 1909.

Par ordre, J. CARTIER, Député Greffier de la dite Cour.

EMOND & EMOND, Avocats du demandeur.

CREME A LA GLACE PURE—Elle est en même temps un aliment sain et un délicieux dessert. L'analyse du gouvernement déclare la nôtre absolument PURE. EN BRIQUE . 30 cts. chaque. AU GALLON . \$1.50 par gallon. The Imperial Ice Cream Company Limited. MONTRE DU ZOUAVE, MONTREAL. Tel. Est 4101, Est 5291 et Est 4080.

PURINA FAITES USAGE DE LA CHEVEAUX, MOUTONS, BETES A CORNES et VOLAILLES. Demandez-les chez le marchand de votre localité.